agglomération le grand sénonais

Flash'agglo

Le bulletin d'information des conseillers de la com' d'agglo et des élus municipaux

numéro 2 - novembre 2016

Conseil communautaire du 17 novembre 2016

Réactualisation du schéma de mutualisation

Le schéma de mutualisation, adopté le 3 mars 2016, a été revu afin d'intégrer les 9 nouvelles communes. Ce document cadre porte les objectifs de la mutualisation : améliorer le service public à la population, assurer la mise en œuvre optimale du projet de territoire, garantir entre les collectivités une meilleure gestion des dossiers techniques et assurer aux communes, notamment aux plus petites, leur indépendance quant à la gestion de leurs dossiers. Le document fixe des axes de travail qui tendent à renforcer la solidarité entre les communes.

L'avancement de la mutualisation des services

Dans le cadre de la convention liant la Ville de Sens et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, la mutualisation des services fait l'objet d'un suivi attentif retranscrit dans un rapport annuel. L'un des enjeux principaux de la mutualisation des services est de réaliser des économies. Cela a permis de diminuer les dépenses « doublons ». En 2016, l'entretien des vitres, l'exploitation et la maintenance des installations thermiques, le chauffage et la production d'eau chaude, la maintenance et le renouvellement des installations de sécurité dans les établissements recevant du public et les impressions pour

les publications municipales et communautaires ont été des marchés contractualisés par la Ville de Sens et la Communauté d'agglomération. Une tendance qui va s'accélérer avec 7 marchés en groupement à venir. A noter que la mutualisation n'a pas engendré de dépenses liées aux outils informatiques (même logiciel RH et Finances pour les deux collectivités). Enfin, la nouvelle organisation des services a permis d'économiser de la masse salariale grâce à la mutualisation du directeur général des services, au non remplacement d'un cadre fonctionnel en 2016 et la rationalisation des postes. La mutualisation a aussi été l'occasion d'harmoniser et rendre plus équitable le traitement des agents - même valeur des tickets restaurants, assurance prévoyance pour maintien de salaire.

Développement durable

En franchissant le seuil des 50 000 habitants lors de sa constitution, la CAGS doit produire un rapport de développement durable sur l'état d'avancement des actions et politiques publiques menées sur le territoire et au sein de la collectivité. Sa présentation est obligatoire préalablement aux débats budgétaires. Il récapitule les nombreuses

actions qui répondent aux finalités du développement durable. Il indique aussi la volonté de structurer cette démarche au sein de l'agglomération afin d'impliquer encore plus les services, les agents et les élus.

Attribution des fonds de concours

- **Villiers-Louis** : réfection de la voirie, rue Colatte et rue du Ruisseau, suite aux intempéries pour un montant de 3 894,49 €.
- **Rosoy** : transformation de l'ancienne mairie-école à hauteur de 30 000 €.
- **Noé** : remise en état de la voirie, rue des Hauberts, suite aux intempéries pour un montant de 4 207 €.
- **Voisines** : construction d'une salle de restauration scolaire pour un montant de 30 000 €.
- **Sens** : réalisation d'un atelier de projet dans le quartier de la gare pour un montant de 2 000 €.

Débat d'orientation budgétaire

Ce débat d'orientation s'oriente sur trois axes majeurs.

1 Renforcer l'intégration communautaire

Le transfert de la compétence eau et assainissement est rendu obligatoire par la loi NOTRe. Le réseau d'assainissement prochainement géré par l'agglomération sera d'environ 270 km, à cela s'ajoute l'exploitation de 3 nouvelles stations d'épuration. Le réseau d'eau potable s'étend sur 519 km constitué de 71 ouvrages d'eau potable. En 2017, ces budgets intégreront l'ensemble des nouvelles missions et un redimensionnement de ces services. Le prix de l'eau sera unifié sur une période 5 ans.
La création de la Communauté de l'Agglomération du Grand Sénonais aboutit à une gestion unique de la compétence « ordures ménagères ».
Un taux unique de TEOM sera voté sur le territoire de la CAGS en 2017 et s'appliquera à l'ensemble des communes membres, sans lissage.

2 Ne pas augmenter les taux de fiscalité locale, poursuivre les efforts de gestion et retrouver des équilibres financiers satisfaisants

Même si la Dotation Globale de Fonctionnement n'a pas été celle escomptée, elle a généré un différentiel positif de 700 000 € pour la collectivité.
De façon indirecte, le passage en agglomération a généré un surplus de Fonds national de Péréquation Intercommunale et Communale à hauteur de 1,4 million d'euros dont 400 000 € pour la CAGS.
Les prévisions budgétaires font apparaître un budget en hausse, du fait des transferts des compétences et surtout d'un redressement de l'épargne nette grâce aux économies de gestion, à la mutualisation et au passage en communauté d'agglomération.
Le niveau d'investissement peut ainsi être augmenté afin de soutenir plus encore l'activité économique.

3 Assurer l'équilibre de développement entre l'agglomération des « villes » et l'agglomération des « campagnes »

Portant une grande attention aux évolutions engendrées par la loi NOTRe, la collectivité souhaite continuer à promouvoir et développer l'attractivité économique et touristique du territoire avec, entre autres, le déploiement de la fibre optique pour les particuliers, une enveloppe de 300 000 € d'investissements pour aider les communes dans leurs plans de financement l'inter-communalisation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le reconduction et le développement des Lumières de Sens, le maintien du Trail de l'Yonne, l'aménagement des berges entre Rosoy et Armeau et la mise en place des haltes fluviales.
La Ville de Sens participera au spectacle les « Lumières de Sens » à hauteur de 50 000 €.

Les secrétaires de mairie réunis à la CAGS

Mardi 22 novembre, aux côtés de Mathieu Chartron, directeur général des services, de Colette Gasc-Bouillette, trésorier du Centre des finances publiques de Sens-municipale, les secrétaires de mairie des communes de l'agglomération se sont réunis avec les responsables des services de l'agglomération, salle Europe dans le locaux de la CAGS, pour évoquer la mise en œuvre du contrat de ruralité et de fonds de soutien à l'investissement local 2017, l'organisation du transfert des compétences eau et assainissement et les retours sur la refonte du réseau de transports Intercom.

La DGF revue à la hausse

Marie-Louise Fort, Député-maire de Sens et présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a déposé un amendement, le 14 novembre dernier, afin de compenser les pertes de la Dotation Global de Fonctionnement des communautés d'agglomération créées en 2016. Cet amendement a été repris - dans des dispositions moins favorables - par le rapporteur du budget et permettra de combler une partie du manque à gagner ; la dotation pourrait passer de 280 K€ à 680 k€.

Prochain conseil : jeudi 15 décembre à 18h30

Nouvelles délégations

- **Marc Botin**, maire de Dixmont est désormais vice-président, chargé des finances, des moyens généraux, de l'innovation et aménagement numérique du territoire.
- **Alexandre Bouchier**, maire de Saint-Denis-lès-Sens est vice-président chargé du Contrat Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance.

Flash'agglo : le bulletin d'informations des conseillers de la com' d'agglo et des élus municipaux. Directeur de la publication : Marie-Louise Fort. Rédaction et conception : sevice communication de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais